



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



**LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES POUR
PRESERVER LA BIODIVERSITE, DES MONTAGNES ...A LA MER**

**OBJECTIF
ZÉRO DÉCHET
PLASTIQUE**
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1^{ère} Édition
Journée
régionale
SudBiodiv'

Vendredi 14 Octobre 2022
**World Trade Center
Marseille Provence**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Biodiversité,
eau et qualité de vie, des défis indissociables



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



Programme Zéro déchet plastique en stockage en 2030

Un enjeu de pollution



Déchets à côté des points de collecte



Déchets jetés par les automobilistes



Anciennes décharges



Dépôts sauvages



Déchets évacués dans le pluvial



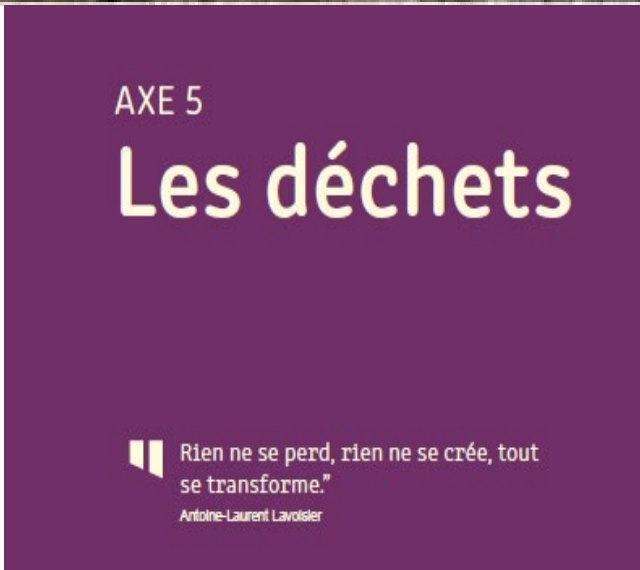
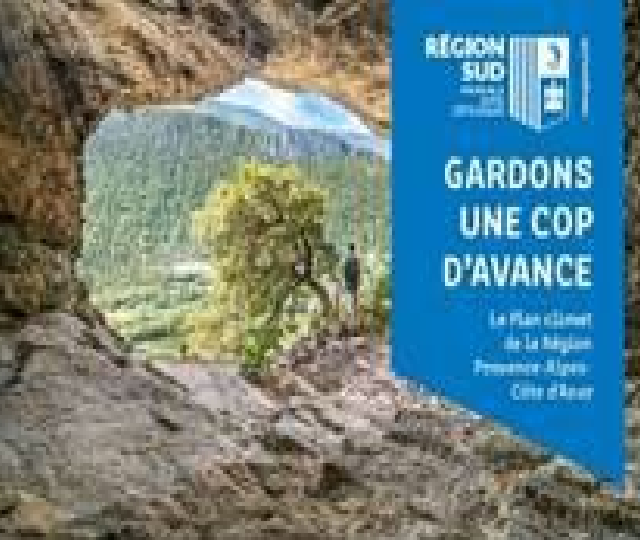
Matériel de pêche abandonné



Paillages non collectés



Fibres plastiques trop fines pour la filtration en STEP



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030

2016 : Adoption du **Programme Régional Zéro Déchet Plastique** en décharge en 2030

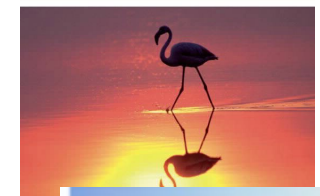
2017 : **Plan Climat, Une COP d'avance** pour tendre vers une Région neutre en carbone (mesure 60)

2018 : Adoption d'un programme d'actions avec définition d'objectifs de réduction et de valorisation des déchets plastiques en faveur d'une économie circulaire – **Approbation d'une charte d'engagement ZERO DECHET PLASTIQUE**

2019 : **Objectif inscrit dans le SRADDET** (« Zéro déchet plastique en décharge en 2030 »).

2020 : Adoption du cadre d'intervention en matière de Déchet Economie circulaire et des Contrats Objectif Déchet (**Axe 4 : ZPD**)

2021 : le Plan Climat « Gardons une Cop d'Avance » (**Action 94 : Amplifier le programme « Zéro déchet plastique »** : 500 signataires de la charte pour protéger et dépolluer les milieux naturels)





PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



1 Volet environnemental :

1- une charte Zéro Déchet Plastique :

- pour inciter les acteurs locaux à s'engager dans une démarche zéro déchet plastique sous forme de plans d'actions : alternatives aux plastiques, recyclage, évitement de toutes pollutions des milieux naturels.
- Signataires : communes intercommunalités, gestionnaires de bassins versants, Parcs naturels régionaux, entreprises, associations œuvrant à la protection de l'environnement, établissements de recherche, d'enseignement, organisateurs de manifestations culturelles et sportives...)
- Animation et gestion confiées à l'ARBE depuis avril 2019
- Engagement des collectivités dans leur Contrat d'objectifs déchet EC (Axe 4)



En 2022 : 270 acteurs engagés dans la Charte régionale, soit 50% de l'objectif du Plan climat (500 signataires en 2026).



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



2- Réseau ReMed Zéro Plastique :

Depuis 2017, la Région soutient le premier réseau de collecteurs de déchets sauvages ReMed Zéro plastique, piloté par l'association MerTerre. Une plateforme en ligne, conçue par le Muséum National d'Histoire Naturelle, existe depuis juin 2019 <https://www.remed-zero-plastique.org/> Elle permet de centraliser toutes les opérations de nettoyage.



267 structures membres fédérant les acteurs engagés pour la lutte contre les dépôts sauvages dans les milieux naturels participant ou organisant des journées de sensibilisation, de ramassage et de caractérisation de déchets (dans les Calanques , le long de la Durance, des Sorgues, de l'Argens...).

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



3- Appel à projet ZDP :

Créé en 2017, cet appel à projets a été renouvelé tous les ans jusqu'en 2021. De nombreuses thématiques adaptées aux différents constats de pollution des milieux naturels et de la mer, des futurs objectifs réglementaires et des actions menées sur le terrain.

147 candidatures ont été réceptionnées à la Région depuis 2017. Cet appel à projets a permis de soutenir **66 structures** (collectivités, associations, gestionnaires de milieux, entreprises...) et **89 projets** pour un montant global de subventions de près de **3 M €**. Les EPCI représentent 27% des lauréats de l'appel à projets. Les associations sont les premières bénéficiaires du soutien régional dans ce cadre, avec un taux de 62%.



Un prochain appel à projet est prévu courant 2023.



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE



Depuis le lancement du Programme régional, une centaine de projets soutenus par la Région, près de 3 M € engagés, de nombreux ateliers thématiques organisés, création d'un réseau fédérant les acteurs investis dans la dépollution des milieux ReMed, dans l'économie circulaire PRECI, parution d'un guide et d'un annuaire pour accompagner l'élaboration de plans d'actions

AXE 2

La mer

AXE 3

La terre

AXE 4

L'énergie

AXE 5

Les déchets

AXE 6

Chez vous,
au quotidien

ReMed
ZÉRO PLASTIQUE

Accompagner les initiatives de dépollution

S syndicat mixte du
bassin des sorgues



Piéger les plastiques flottants en
rivière



Des études scientifiques sur le littoral,
sur la Durance



Expédition
MED



Des Festivals éco
responsables



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



2 Volet Economie :

1. Appel FILIDECHET :

promouvoir des **projets innovants et expérimentaux** présentant un **fort potentiel de reproductibilité** pour :

- Permettre la mise en œuvre des projets d'économie circulaire en région ;
- Favoriser la mutation du système productif régional vers des procédés moins impactant pour l'environnement et plus économes en ressources ;
- Soutenir l'amélioration de la performance environnementale des produits en développant le principe d'écoconception et d'affichage environnemental ;
- Favoriser l'émergence de filières de valorisation innovantes.

361 candidatures réceptionnées depuis 2013. Cet appel à projets a permis de soutenir avec l'ADEME, **174 projets** pour un montant de global de subvention de **7 M€ engagés** par la Région.



Lancement de l'AAP en 2023



PROGRAMME REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE EN DECHARGE EN 2030



2. Appel à projet Vrac et Consigne :

- Action 95 du Plan climat « une COP d'avance » : soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales ou sectorielles autour du vrac et de la consigne du verre.
- encourager le développement de la vente en vrac afin de réduire l'utilisation d'emballages à usage unique et favoriser la consigne
- Deux volets :
 - Volet 1 : Soutien aux projets d'études stratégiques territoriales
 - Volet 2 : Soutien aux projets structurants de la filière Vrac et/ou Consigne



Lancement de l'AAP fin 2022